

Musique, 4<sup>e</sup> année

## Compétences développées par l'élève

<b>Inventer des pièces vocales ou instrumentales</b>	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à utiliser chacune des étapes de la démarche de création. À la suite, d'expérimentations variées, il exploite des éléments du langage musical, des moyens sonores et des structures, tout en enrichissant ses idées grâce au partage avec les autres.
<b>Interpréter des pièces musicales</b>	L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix et différents instruments. Il commence à décrire son interprétation. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).
<b>Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades</b>	En utilisant de façon adéquate le vocabulaire disciplinaire, l'élève décrit des éléments de contenu présents dans la réalisation ou dans l'œuvre musicale.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.  
**Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.**

Tout au long de la quatrième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

## Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 <sup>re</sup> étape (40 %)		2 <sup>e</sup> étape (60 %)		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Évaluation sur l'interprétation d'une pièce musicale devant les élèves. Évaluation sur la création. (Les élèves auront à composer une pièce selon les critères donnés par l'enseignant.) Évaluation sur l'appréciation.	<b>Oui</b>	Évaluation sur l'interprétation d'une pièce musicale devant les élèves. Évaluation sur la création. (Les élèves auront à composer une pièce selon les critères donnés par l'enseignant.) Évaluation sur l'appréciation.	<b>Non</b>	<b>Oui</b>